

CAISSE DES ECOLES

Présents :	7	COMITE DU :	27 JUIN 2024
Représentés :	1	DELIBERATION N° :	50/2024
Absents :	8	DGA DE SECTEUR :	Nathalie COLUCCI
		SERVICE :	CAISSE DES ECOLES
		AFFAIRE SUIVIE PAR :	Amélie TORET

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES DES PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCES

Le Comité,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2113-1, L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le souhait de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, du Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles de se regrouper afin d'optimiser la passation des marchés de prestations de service d'assurances

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par l'article L 2113-6 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la convention constitutive ci-jointe qui définit, conformément à l'article L 2113-7 du Code de la commande publique, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et désigne la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois coordonnateur pour l'organisation de la procédure de consultation des entreprises et la procédure de passation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

D'APPROUVER la création d'un groupement de commandes constitué par la ville, le CCAS et la Caisse des écoles dont la ville sera le coordonnateur.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes en vue de la passation des procédures de marchés publics relatives aux prestations d'assurance des trois structures.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



ajouté sur le site de la ville le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20240627-50-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 17/06/2024, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 16 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 7 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Étaient présents :

Présents : M. ROGER, Mme AREL, Mme JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme JAULMES, Mme GUENOUNOU, M. CUADRADO

Représenté :

M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.

Étaient excusés :

M. LE MEUR, M. LUNDA, Mme SCHLATTER, Mme KADDOUR, M. Jérémy NEZZAR, Mme LENHART, Mme GONCALVES, Mme GUYOT,

Étaient présentes également : Mme Nathalie Colucci, Directrice Générale des Services, M. Thierry FOURNIER, Directeur de l'Éducation, Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	16
En exercice :	16
Présents :	7
Représentés :	1
Absents :	8

ajouté sur le site de la ville le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20240627-50-2024-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024